GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception	Date 26.09.2020	Heure 21h20	Numéro 20.177	Département(s) DDTE
du document déposé	Annule et remplace			

Auteur(s): Daniel Sigg

Titre: Immatriculations de véhicules neufs: où va-t-on?

Contenu:

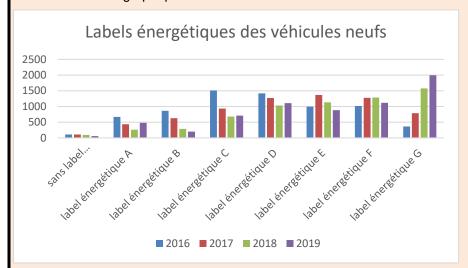
Le mémento statistique 2020 publié par le canton

(<u>https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/Documents/Memento_2020.pdf</u>) donne les chiffres suivants à la page 12, sous la rubrique 11, Mobilité et transports :

Labels énergétiques des véhicules neufs

	2016	2017	2018	2019	part	évolution	évolution	évolution
	2010	2017	2010	2019	2019	2016-17	2017-18	2018-19
Total	6940	6796	6343	6545		-2%	-7%	3%
sans label énergétique	109	106	93	56	1%	-3%	-12%	-40%
label énergétique A	668	435	260	481	7%	-35%	-40%	85%
label énergétique B	864	627	289	200	3%	-27%	-54%	-31%
label énergétique C	1508	932	679	710	11%	-38%	-27%	5%
label énergétique D	1419	1269	1028	1105	17%	-11%	-19%	7%
label énergétique E	995	1366	1132	884	14%	37%	-17%	-22%
label énergétique F	1014	1274	1287	1116	17%	26%	1%	-13%
label énergétique G	363	787	1575	1993	30%	117%	100%	27%

Ou sous forme de graphique :



Ce graphique et les chiffres nous montrent clairement une augmentation des immatriculations de véhicules de la catégorie label énergétique G depuis quelques années, pour atteindre une part de 30% en 2019 (augmentation de 117% en 2017, 100% en 2018 et 27% en 2019). Si l'on prend la catégorie F, on arrive même à 47% du parc neuchâtelois!

Ces véhicules polluants seront utilisés pendant quinze ans au moins. Le canton a mis en place une politique énergétique très ambitieuse pour 2030. Comment le Conseil d'État veut-il faire pour éviter cette importante augmentation des immatriculations des véhicules neufs polluants ?

On note quand même l'augmentation encourageante de 85% de la catégorie A en 2019, mais cela ne correspond qu'à 7% des nouvelles immatriculations, ce qui est nettement trop faible.

Développement :

Aujourd'hui, aucune vraie incitation n'est faite pour l'achat de véhicules neufs à faible consommation. Au niveau fédéral (https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/prescriptions-concernant-les-emissions-de-co2-des-voitures-de-to/voitures-de-tourisme--vt-/faq.html), il a été décidé que, pendant l'année de référence 2020, seuls 85% des véhicules du parc de voitures de tourisme d'un grand importateur, à savoir ceux avec les émissions de CO2 les plus basses, seront pris en compte pour le calcul des émissions moyennes de CO2 de l'ensemble du parc, ce qui est clairement une politique où l'on encourage les véhicules très polluants.

Il est donc temps de définir une vraie politique incitative dans ce domaine.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Daniel Sigg						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				
Sébastien Frochaux	Daniel Ziegler	Laurent Debrot				
Cédric Dupraz	Doris Angst	Jean-Luc Naguel				
Christine Ammann Tschopp	Sera Pantillon					